



Règlement intérieur

easyCheval
2019/2020

I – Dispositions générales :

L'écurie easyCheval est une EARL immatriculée au RCS de Bourg en Bresse sous le numéro 793 097 528.

L'écurie exerce les activités suivantes : cours et stage d'équitation, tourisme équestre, locations d'équidés (pour les mineurs sous la responsabilité des parents), travail et valorisation des chevaux et poneys, baptême de poneys en présence des parents (ou autres personnes responsables de l'enfant), activités artistiques autour du cheval (travail en main et à pied).

L'enseignement de l'équitation est encadré par une monitrice titulaire de BPJEPS équitation. Les activités en extérieur sont encadrées par une personne titulaire d'un diplôme d'Accompagnateur de Tourisme équestre.

II – Procédure d'adhésion :

Pour adhérer, les personnes doivent prendre connaissance du règlement intérieur et le signer, (signature des représentants légaux pour les mineurs) et s'engager à le respecter. Le prix de l'adhésion annuelle est de 35 euros, gratuit pour les moins de 6 ans, et les familles de 2 enfants et plus.

III – Responsabilité pour les personnes mineures :

Dans l'enceinte de l'établissement, en dehors des horaires des séances d'équitation ou de stages les personnes mineures sont placées sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnants. Les enfants qui ne participent pas aux activités sont sous la seule responsabilité de leurs parents.

Les parents renoncent à tout recours contre easyCheval et son personnel en cas d'accident survenus :

- a) en dehors de la plage horaire de leur activité
- b) dans le cas où ils laissent leur enfant seul dans l'établissement.
- c) dans le cas d'un accident impliquant un enfant qui ne participe pas aux activités.

IV - Demi pension

Dans le cadre des demi pension, les séances en dehors des cours se déroulent sous la seule responsabilité des cavaliers ou pour les personnes mineures sous la responsabilité de l'un de ses responsables légaux (ou autres personnes désignés dans le contrat de demi pension par les responsables légaux).

V – Sécurité :

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement, à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments.

Les chiens et autres animaux domestiques ne sont pas admis.

L'accès à l'établissement est interdit en dehors des heures d'ouverture et en l'absence de la gérante de l'écurie.

Le port d'un casque norme NF pour les activités équestre est obligatoire pendant les séances d'équitation. Les cavaliers doivent venir avec leur propre casque, en cas d'oubli easyCheval prête un casque mais n'est pas responsable en cas d'accident si celui-ci n'est pas parfaitement adapté à la tête du cavalier. **Pour les cours de niveau intermédiaire et de niveau Galop 1 et plus, le port d'un gilet de sécurité est obligatoire.**

VI - Parking

Les véhicules stationnent devant ou dans l'enceinte de l'écurie et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les véhicules sont priés de faire demi-tour au niveau du portail de l'écurie et de ne pas stationner ou faire demi tour devant les maisons voisines.

VII - Assurance

L'EARL easyCheval est assurée pour garantir la responsabilité civile pour les dommages matériels et immatériels consécutifs survenus du fait de l'exercice des activités physiques et sportives pratiquées dans l'établissement. Contrat n° 5807784304 souscrit auprès d'AXA France IARD Mutuelle.

Les adhérents doivent souscrire une licence auprès de la FFE

easyCheval : Année 2019-2020



NOM **PRENOM**.....

Adresse :

.....

Date de Naissance.....

Téléphones pour joindre les responsables de l'enfant

1) 2)..... 3).....

Adresse mél :

.....

Niveau équestre :

Formule choisie :

.....

Horaire

Jour :Heure :

Jour :Heure :

Je soussigné(s) Nom(s) Prénom (s).....

responsables légal(aux) de l'enfant autorise(nt) l'enfant à pratiquer les activités équestre proposées par easyCheval et déclare(nt) que mon enfant ne présente pas de contre indication médicale à la pratique de l'équitation, et autorise la gérante d'easyCheval et/ou la monitrice en charge des cours, le cas échéant à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

J'ai pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

L'inscription est annuelle pour un montant de, dans le cas ou je choisis de payer en 3 fois ou 11 fois (uniquement pour les formules poney partage) je m'engage à effectuer l'intégralité du paiement y compris en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année quelle que soit la raison.

Je m'engage à n'exercer aucune poursuite envers easyCheval ou la gérante de l'écurie ou la monitrice en cas de non respect du règlement intérieur ci-joint.

A....., le (ajouter la mention manuscrite lu et approuvé et signer)

easyCheval EARL au Capital de 10000 euros, Lieu dit La Gentille 01120 MONTLUEL

07 88 50 74 16

793 097 528 R.C.S. BOURG-EN-BRESSE

www.easycheval.com contact@easycheval.com